

North Sea Wind
Société coopérative
Sint-Maartenstraat 5
3000 Louvain
TVA BE 0715.938.489

TRADUCTION LIBRE SUR BASE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NORTH SEA WIND SC À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE À TENIR LE 14 MAI 2020 À 17 HEURES RÉDIGÉ EN NÉERLANDAIS

Chère actionnaire, Cher actionnaire,

North Sea Wind a connu une année très passionnante. Le 9 juillet 2019, nous avons lancé l'offre d'actions B, qui a permis de lever plus de 13 millions d'euros auprès de plus de 5.000 actionnaires en moins de 5 mois. Cela fait de North Sea Wind aujourd'hui la coopérative en Belgique qui a recueilli de loin le plus d'argent du grand public pour investir dans l'énergie renouvelable. De plus, Et. Fr. Colruyt NV et Korys Investments NV ont porté ce montant à 15 millions d'euros peu après la clôture de l'offre.

Conformément à nos obligations légales et statutaires, nous vous présentons le rapport sur l'exercice de notre mandat au cours de l'exercice prolongé de 2019 (du 18 décembre 2018 au 31 décembre 2019).

1. Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels pour l'exercice 2019 prolongé.

Le 1er décembre 2019, l'accord de prêt avec Parkwind NV est entré en vigueur. Le montant de 15 millions d'euros a été prêté à Parkwind NV pour une période de 7 ans à un taux d'intérêt annuel moyen de 6 %. Ce taux d'intérêt peut être augmenté ou diminué de 0,5 % en fonction de la disponibilité et de la quantité de vent mesurée dans les parcs éoliens Belwind, Northwind, Nobelwind et (à partir de 2021) Northwester 2. Ce taux d'intérêt variable ne s'applique pas à la période comprise entre le 1er décembre et le 31 décembre 2019, où seul le taux d'intérêt fixe de 6 % est applicable. Par conséquent, les revenus générés par le prêt pour cette période s'élèvent à 75.000 euros.

Les frais de fonctionnement pour l'exercice clôturé s'élèvent à 42.875,38 euros et concernent principalement les frais de publication du prospectus et de ses suppléments, les services fournis par Parkwind ainsi que les honoraires du commissaire et du notaire. Certains autres frais de constitution sont actuellement encore pris en charge par Parkwind. À partir de l'exercice 2020, ces frais de constitution seront facturés par Parkwind à North Sea Wind, répartis sur une période de 5 ans, et seront directement pris en charge par North Sea Wind.

2. Affectation du résultat :

Bénéfice avant impôts de l'exercice clôturé :	EUR	31.179,95
Impôts sur le résultat :	EUR	1.649,14
Résultat à affecter :	EUR	29.530,81

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit :

Prélèvement sur réserves disponibles :	EUR	0,00
Affectation à la réserve légale :	EUR	0,00
Rémunération du capital:	EUR	29.530,81

représentant un dividende brut de 0,02 euro (arrondi) par action.

3. Commentaires sur les comptes annuels :

- a) Il n'y a pas eu d'acquisitions au cours de l'exercice.
- b) Les créances à plus d'un an s'élèvent à 15.000.000,00 euros et concernent le prêt accordé à Parkwind.
- c) Les dettes à un an au plus s'élèvent à 67.333,92 euros et concernent les dettes envers les fournisseurs, les impôts et les dividendes à payer.

4. La communauté est aujourd'hui gravement touchée par le Coronavirus et les mesures imposées par le gouvernement sont respectées. Il est actuellement impossible d'estimer les conséquences de cette situation pour la société. Le conseil d'administration suit de près cette situation.

5. Il n'y a pas de circonstances connues qui pourraient influencer de manière significative le développement de la société, sauf, entre autres, les risques mentionnés ci-dessous :

- a) La disponibilité et la quantité de vent peuvent constituer un risque pour la production des éoliennes des parcs éoliens Belwind, Northwind, Nobelwind et, à partir du 1er janvier 2021, de Northwester 2. Ces facteurs peuvent augmenter ou diminuer le taux d'intérêt annuel applicable au contrat de prêt avec Parkwind de 0,5 % maximum.
- b) Le risque que Parkwind ne soit pas en mesure de rembourser le prêt accordé, ou les intérêts convenus par contrat. Ce risque est associé dans une large mesure au respect des obligations de paiement envers Parkwind par les sociétés de projet dont Parkwind est actionnaire et prestataire de services, ainsi qu'à une politique saine de la part de Parkwind et des sociétés de projet. Les différentes sociétés de projet ont pris les mesures opérationnelles et de souscription nécessaires pour couvrir les risques qui pourraient avoir un impact sur leurs obligations de paiement envers Parkwind.
- c) Les risques liés à la sortie simultanée d'un groupe important d'actionnaires. Ce risque est limité car le conseil d'administration a le pouvoir de refuser des sorties en cas de problèmes de liquidité de North Sea Wind. Ce risque est également limité dans le temps car les actionnaires ne peuvent demander leur sortie qu'après la fin des deux premiers exercices complets de North Sea Wind (c'est-à-dire à partir du 1er janvier 2021).

6. Il n'y a pas de succursales.

7. Aucun travail de recherche et de développement n'a été effectué.

8. Pas d'utilisation d'instruments financiers.

9. Nous vous demandons de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

10. Nous vous demandons de donner décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Louvain, 28 avril 2020